# PROCÈS VERBAL de la
# SEANCE du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 23 septembre 2026

- Nombre de Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : M. Fabrice BERTHONNEAU, M. COUTON Thierry, M. BLUSSEAU Denis, Mme CREMADES Laurence, M. TROUVAT Jacques, Mme Christelle VERGER.

EXCUSÉS: M. Mathieu BLAY (*donne pouvoir à Jacques TROUVAT*), M. CLERCY Arnaud (*donne pouvoir à Thierry COUTON*), Mme Renée FOURNIER (*donne pouvoir à Fabrice BERTHONNEAU*), Mme PICQUET Nadine,
ABSENTS: Mme Julie MARQUES,

## PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 9 septembre 2026, le conseil municipal valide et approuve le compte rendu à l'unanimité.

## 1 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire présente la dernière version du règlement intérieur qui était joint à la convocation pour approbation. Après quelques modifications au niveau de la sémantique le conseil valide le règlement.

Le conseil décide également de mettre la salle à disposition des associations ayant un lien étroit avec la commune à titre gratuit en fonction de leurs besoins. Le nombre de fois restant à la discrétion du maire.

Le conseil valide la demande d'une caution annuelle par l'établissement d'un mandat SEPA au nom de l'association.
Les associations s'engagent à nommer un responsable sécurité à chaque utilisation de salle.

Le conseil décide que la gestion de vaisselle est laissée au Foyer Rural en bonne intelligence avec la mairie.

Le conseil précise que la salle des fêtes sera mise à disposition si disponible gratuitement pour les réceptions à la suite des inhumations dans le cimetière de la commune.

## 2 – TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS :

Au vu des informations de la CDC des Vals de Saintonge sur la caractérisation des logements vacants, le maire et le conseil municipal ne souhaite pas délibérer cette année sur la mise en place de la taxe des logements vacants sur la commune et reporte la prise de décision sur 2027. Cependant, une réflexion demeure pour les années suivantes et une information sera portée aux propriétaires disposants de logements sur la commune.

## 3 – DÉLIBÉRATION AUDIT ACOUSTIQUE :

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que, depuis la réalisation des travaux de la salle, et remplacement du plafond coupe-feu 1/2 heure, des nuisances acoustiques importantes ont été constatées. La nouvelle configuration du plafond entraîne une réverbération et une résonance du son particulièrement importantes, rendant les échanges difficiles, voire parfois impossibles, notamment lorsque la salle est occupée par un nombre important de personnes.

Afin d'identifier précisément l'origine de ces nuisances acoustiques et de déterminer les solutions techniques permettant d'améliorer le confort sonore de la salle, le Maire propose de faire réaliser un audit acoustique. Cet audit permettra notamment d'envisager les travaux et aménagements nécessaires afin de réduire la réverbération et d'améliorer les conditions d'utilisation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différents devis sollicités auprès de plusieurs prestataires pour la réalisation de cet audit. Les devis étant relativement élevé le conseil mandate le maire de poursuivre la consultation.

## 4 – MEMBRE COMMISSION GÉOGRAPHIQUE SMBVSN :

Le Maire informe le Conseil municipal que le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVNS)** demande à chaque commune de désigner un représentant référent au sein de la Commission Géographique.

Cette commission a notamment pour rôle de favoriser les échanges entre les communes et le syndicat, de suivre les actions menées sur le territoire et de participer aux réflexions relatives à la gestion et à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner :***

M. Thierry COUTON et son suppléant M. Denis BLUSSEAU en qualité de référent de la commune de Dœuil-sur-le-Mignon auprès de la Commission Géographique du SMBVNS**.**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre cette désignation au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise et à signer tout document nécessaire à son exécution.

## 5 – PROPOSITION D'UNE NOUVELLE ORGANISATION HORAIRE DES EMPLOYÉS

Monsieur le maire en accord avec l'adjoint en charge des employés présente au conseil une nouvelle organisation horaire des employés municipaux pour optimiser leur présence sur la commune. Le conseil valide la proposition et mandate le maire et son adjoint pour le présenter aux salariés. Ce dossier sera ensuite présenté au Comité Social Territorial du CDG 17, dont la prochaine session sera sur mars 2027.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES :

- Salle des fêtes : des nouvelles de l'entreprise Geay Menuiserie qui devrait pouvoir nous installer les ouvertures et volets roulants avant la fin de l'année.

- Abris de bus : suite au dernier conseil, monsieur le maire a pris contact avec la Société Rexel afin d'obtenir un devis concernant les lanternes solaires pour les abris bus. Le conseil valide le devis et mandate le faire pour faire l'acquisition et en organiser l'installation.

- Cimetière **:** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un travail de réflexion sur le réaménagement et la végétalisation du cimetière communal a été confié à Madame Magali VINCENT du CAUE 17. Cette étude doit permettre de repenser l'organisation du cimetière et d'intégrer davantage de végétation afin d'améliorer son aménagement paysager.

- Repas des ainés : le conseil décide de reconduire le repas des ainés le samedi 5 décembre 2026.

- Inauguration lavoir et salle des fêtes : le conseil décide de réaliser l'inauguration de la salle des fêtes ainsi que du lavoir lors de la cérémonie des Vœux. Souhaitant la présence de la sénatrice et de la sous-préfète, qui nous ont aidés sur ce dossier, la date est envisagée mi-janvier, selon leur disponibilité.

La séance est levée à 23h00.